




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-504**

Séance publique du

16 novembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151117- lmc175130-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION DU PATRIMOINE PRIVE. OPERATION
PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT N° 6 VIVRE ENSEMBLE LE CENTRE VILLE.
ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIETAIRES PRIVES.**

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Reine MERGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION DU PATRIMOINE PRIVE. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT N° 6 VIVRE ENSEMBLE LE CENTRE VILLE. ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIETAIRES PRIVES.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Fonds d'Aide à la Restauration (F.A.R) a été mis en place, en février 1993, dans le cadre du contrat de ville.

L'objectif du dispositif F.A.R est de favoriser :

- l'offre locative à caractère social: pratique de loyers modérés.
- l'amélioration des conditions résidentielles, des propriétaires occupants justifiants de faibles revenus.
- la remise aux normes de décence de logements et immeubles dégradés, en situation d'insalubrité ou de péril.
- l'amélioration de la performance énergétique des logements, et la lutte contre la précarité énergétique.

Ces aides allouées par la Commune **complètent** celles octroyées par l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.H.), la Communauté du Pays d'Aix et la Région, elles visent à accroître le caractère incitatif du dispositif de financement aidé, prévu en matière d'amélioration de l'habitat en direction des propriétaires privés.

La Collectivité territoriale accorde, sous certaines conditions, ces aides à taux modulé selon la nature de l'opération et procède à l'avance des subventions Région en vertu de la convention signée le 26 septembre 2013 entre la Commune d'Aix-en-Provence et la Région.

Bilan 1993-2014 :

La convention d'OPAH n°6 « Vivre ensemble le centre ville » (2013/2015) a été signée par les différents partenaires financiers le 6 août 2013.

Résultats du F.A.R. :

Résultats significatifs en chiffres:

Depuis 1993:

1 107 dossiers ont été déposés pour un montant de **crédits F.A.R. de 2 392 525 Euros.**

En 2014 : A.N.A.H. : 10 dossiers ont été déposés.

FAR : 22 dossiers ont été déposés.

En 20125 : A.N.A.H : 1 dossier a été déposé.

FAR : 11 dossiers ont été déposés.

Consommation annuelle des crédits FAR : Dossiers soldés :

Consommation des crédits	1993/2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Nombre de dossiers	882	67	25	6	19	17	1 016
Montant	1 717 113€	93 540 €	99 017 €	12 235 €	47 117 €	68 553 €	2 037 575€

Monsieur Bruno BIRON, propriétaire occupant au revenu très modeste demeurant et domicilié 19 rue cardinale 13100 Aix en Provence, envisage de réaliser des travaux qui permettront, tant la réhabilitation, que l'amélioration de la performance énergétique, de son logement très dégradé.

L'intéressé est ainsi éligible à la subvention FAR à hauteur de 11 934 euros, dont 7 956 euros à la charge de la commune d'Aix en Provence et 3 978 euros à la charge de la région.

Je vous demande, en conséquence de bien vouloir voter l'allocation de ladite subvention au profit de Monsieur BIRON.

En conséquence,

Vu le présent rapport.

Vu le tableau de subvention y annexé.

Je vous invite Mesdames Messieurs et Chers collègues à :

- **DECIDER** d'attribuer les aides communales et de procéder à l'avance des aides régionales au profit de Monsieur Bruno BIRON demeurant et domicilié 19 rue Cardinale 13100 Aix en Provence

- **DIRE** que les aides représentent un montant de 11 934 €.

- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 90824 20422 1330 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-504 - FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION DU PATRIMOINE PRIVE.
OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT N° 6 VIVRE ENSEMBLE
LE CENTRE VILLE. ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIETAIRES
PRIVES.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

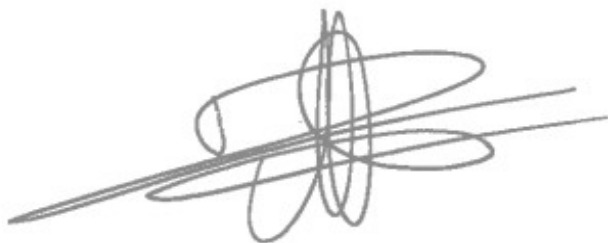
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Brigitte DEVESA



Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/11/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION - COMMISSION N° 51
OPAH n° 6 "Vivre ensemble le centre ville 2013 2015"

FAR	DEMANDEUR		IMMEUBLE		TRAVAUX			SUBVENTION VILLE		Région 1/2 part Ville	
	Réf. dossier	Nom, Prénom, Adresse	Nature de l'occupation		Adresse	Type Travaux	Montant réel	Montant subv.	Taux %	Montant €	Montant €
2015.12	M. Bruno BIRON 19 rue Cardinale 13100 - AIX-EN-PROVENCE		PO	R1	19 rue Cardinale	Réhabilitation d'un logement très dégradé et amélioration de la performance énergétique d'un logement	52 747 €	39 778 €	20	7 956 €	3 978 €
TOTAL										7 956 €	3 978 €
											11 934 €